

Date de mise en ligne : 22/09/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 septembre 2022

Date de la convocation: 14/09/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Secrétaire de séance:
Jean BYKENS

Représentés: Emmanuel VERILHAC

Excusés:

Absents: Philippe BRILLANT

Objet: Demande de subvention au Département « Atout ruralité Communes, pacte routier » : Travaux sur la voirie communale, rénovation du Chemin des Clèdes - DE_2022_46

Madame le Maire expose que la Commune est éligible à une subvention du Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes, pacte routier »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'état du Chemins des Clèdes est désastreux et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour sécuriser la circulation.

Sont donc prévus : du terrassement pour reprofilage et mise en œuvre de deux bandes de roulement en béton soit 65 M2 pour un montant de 6.507,50 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement du Chemin des Clèdes.
- Décide de confier les travaux au syndicat de voirie, SIVTA.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet au Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité, pacte routier » pour un montant de 2.603,00 euros soit 40 % du total des travaux HT et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



